



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 21 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 13 septembre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres votants : 55

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avait donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET		J.L. BENETTI	X
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		J.F. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		B. SANTAIS	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY			X
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

156-2023 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA PLATEFORME BOIS SUR LA COMMUNE DE LA TABLE

Rapporteur : Jean-François DUC

La Communauté de communes CŒUR DE SAVOIE a aménagé une plateforme de tri et de stockage des bois sur la commune de La Table (73110) au lieu-dit Champ-Reveraie. Elle souhaite proposer à un opérateur économique d'occuper à des fins privatives cette plateforme par le biais d'une convention d'occupation du domaine public.

L'exploitation de la plateforme se limitera à la production et à la vente de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois énergie dans le respect des conditions fixées par la convention domaniale pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} novembre 2023, renouvelable deux fois par période d'un an.

La mise à disposition de la plateforme bois donnera lieu au paiement d'une redevance d'occupation par l'occupant.

Afin de choisir un opérateur économique, la Communauté de communes a organisé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), procédure de sélection présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (articles L. 2121-1 et suivants et R. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, et article R. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales).

Cet AMI a été publié le 1^{er} juin 2023 dans le journal Le Dauphiné Libéré, avec une remise des offres le 7 juillet 2023 au plus tard. Seule l'entreprise SARL TRV, sise 38570 GONCELIN, a déposé une offre. Ce candidat a été reçu en audition le 6 septembre 2023.

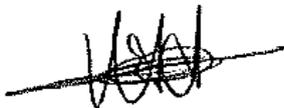
Au terme de l'audition et à l'issue de la phase de négociation, il est proposé de désigner l'entreprise SARL TRV en tant qu'exploitant de la plateforme bois avec une redevance annuelle progressive fixée à 4 000 € la première année, 5 000 € la deuxième année et 6 000 € à compter de la 3^{ème} année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** l'entreprise SARL TRV en tant qu'exploitant de la plateforme bois située sur la Commune de La Table, au lieu-dit Champ Reveraie ;
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public comme détaillé ci-dessus, versée annuellement par l'occupant à la Communauté de Communes Cœur de Savoie ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise SARL TRV, représentée par ses deux co-gérants Benjamin et Quentin REYMOND-LARUINA, et toutes pièces utiles au dossier, comme énoncé ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

